

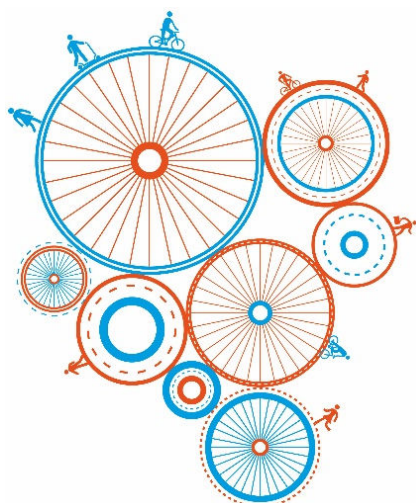
APPEL A INITIATIVES ADEME PAYS DE LA LOIRE CEREMA OUEST

La situation sanitaire actuelle bouleverse nos modes de vie : modes de consommation, d'organisation de travail, modes de déplacement... Elle met ponctuellement en difficulté les transports collectifs et présente un risque de retour important de la voiture individuelle.

C'est aussi une réelle opportunité à saisir pour accélérer les programmes de mise en œuvre des mobilités actives dans les territoires. Une occasion de tester un rééquilibrage de la voirie au profit des usagers les plus vulnérables. La marche et le vélo sont des modes de déplacement permettant une distanciation physique entre les usagers. Ces modes actifs répondent aussi à d'autres enjeux comme l'urgence climatique, la lutte contre la sédentarité mais aussi la pollution locale ou encore la congestion dans certaines zones denses.

Depuis quelques semaines, de nombreuses initiatives ont vu le jour : aménagements transitoires ; développement de services ; réduction des vitesses ; élargissements des terrasses... L'ADEME et le Cerema vous proposent de rejoindre la dynamique.

Pour cela, le Cerema Ouest et l'ADEME Pays-de-la-Loire s'associent pour accompagner les collectivités dans des projets visant le développement de l'usage des mobilités actives en période de sortie de crise sanitaire.



DISPOSITIF COUP DE POUCE TECHNIQUE

- Une aide à la décision pour valider un projet : Réunion d'échanges techniques pour identifier les points d'attention ou d'amélioration d'un projet.
- Une aide à la mise en œuvre : Formation collective d'une journée sur la conception des aménagements cyclables afin de concrétiser un projet.
- Une aide à l'évaluation : Formation collective d'une journée à l'évaluation des aménagements provisoires pour se donner les moyens d'adapter et de pérenniser l'aménagement.

REGLEMENT DU DISPOSITIF

L'ADEME et le CEREMA associent leurs moyens pour accompagner gratuitement 15 collectivités territoriales ligériennes qui souhaitent mettre en œuvre un projet permettant le développement de l'usage des mobilités actives pour des déplacements du quotidien (achats, travail, études) en période de crise sanitaire.

Seules les collectivités locales et territoriales des Pays de la Loire (hors communes de plus de 50.000 habitants) sont éligibles.

Les critères de sélection des dossiers, dates de réponse et délais précis d'accompagnement seront déterminés selon le contenu des projets reçus.

Les candidatures devront être adressées au Cerema Ouest ainsi qu'à l'ADEME Pays de la Loire par courrier électronique :

1^{er} dépôt : candidature avant le 31 juillet 2020

Pour les projets souhaitant être mis en œuvre avant le 4^e trimestre 2020.

2e dépôt : candidature avant le 30 septembre 2020

Pour les projets souhaitant être mis en œuvre au premier trimestre 2021 au plus tard.



VOS CONTACTS

CEREMA Ouest :

Joaquim.henry@cerema.fr

ADEME Pays de la Loire :

Sebastien.bourcier@ademe.fr